



Licenciement inaptitude

Par Leotoni70

Bonjour

Je poste ce message car je suis dans situation qui me replonge dans ma dépression, en arrêt et été suivi par un psychologue, médecin traitant et vu un psychiatre. Le médecin du travail m a fait un avis d inaptitude mais ma boîte mon prévenu qu il cherchait un poste pour reclassement, vu que le médecin du travail n a pas pris en compte le courrier du psychiatre comme quoi je suis inapte à retourner dans l entreprise et une en vue d une reconversion. Je suis perdu car je me sens pas de retourner la bas et je commence un suivi dans un centre médico psychiatrique pour réparer ce qui est cassé en moi.

Par stepat

Bonjour,

Essayez de revoir le médecin du W et insistez pour qu'il indique la mention "tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi"

Avec cette mention l'employeur n'est pas tenu de rechercher un reclassement.

Cet arrêt de travail est-il en rapport avec le travail, oui je pense selon votre message. Avec vous fait une demande d'accident du travail ou de maladie professionnelle ?

Sinon, il n'est pas trop tard, voyez votre médecin traitant pour cela. En effet votre licenciement sera mieux indemnisé si reconnu comme en rapport avec une inaptitude professionnelle (c'est à dire dont la cause est due au travail). Votre indemnité de licenciement serait double : indemnité spéciale de licenciement double de l'indemnité conventionnelle.

Par Leotoni70

Bonjour

J ai été en arrêt maladie professionnelle suite à ma dépression et les derniers mois en maladie normale car on attendait que le médecin du travail pose mon inaptitude, il m avait demandé un courrier du psychiatre, je viens d apprendre par sa secrétaire qu il a joué sur les mots car le psychiatre a mis inapte au travail en parlant de l entreprise et lui a compris au poste. La le médecin du travail est en vacances jusqu'au 6 janvier et la date butoir et jusqu'au 12 pour mon entreprise. je vais attendre que mon entreprise me recontacte je pense et Sil me propose un poste. Le médecin traitant fera obstacle par rapport à mon état de santé et le 8 janvier. J'ai un rendez-vous au centre médico psychiatrique avec un psychiatre.

Merci pour votre réponse et passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Par stepat

Re,

A

Si vous étiez en maladie professionnelle, mais pourquoi avez vous été mis en maladie : Votre médecin vous a consolidé et/ou vous a fait un certificat de reprise. C'était pour combler la période entre la date prévue de reprise et la visite auprès du médecin du travail ?

Si oui, j'espère que le médecin qui a fait l'arrêt n'a pas indiqué état dépressif sur cet arrêt maladie ?

Car si tel est le cas ce n'est pas légal et par ailleurs cela implique un état psychologique associé à votre maladie professionnelle.

Par Leotoni70

Bonjour

J'ai été en arrêt suite à ma dépression à partir de 2002 et suivi par mon médecin traitant une psychologue pendant mon arrêt, le médecin-conseil de la sécu m'a donné l'autorisation de faire un stage découverte pendant deux semaines pour ma réorientation professionnelle. J'ai également vu l'assistante sociale de la sécu, ils étaient tous unanime pour que je refasse une reconversion professionnelle et que je retourne pas dans mon entreprise. Le médecin du travail m'a mis apte à faire une reconversion mais pas à retourner en entreprise. Donc avec mes heures de formation j'ai fait un dossier transition pro et fait ma formation qui a duré un an. Et là le médecin du travail m'a dit qu'il ferait mon inaptitude à l'issue de cette formation, lors de la visite de médecin du travail, m'a demandé un courrier de Psychiatre que je lui ai donné en stipulant bien que j'étais inapte à retourner au travail, il m'avait dit de prolonger mon arrêt pendant un mois Et replonger encore une fois et c'est là où qu'il m'a mis mon avis Inaptitude. Ma formation, c'est fini en octobre et je suis en arrêt depuis car j'attends mon licenciement. C'est pas évident d'expliquer tout par par écrit.

Par Leotoni70

Actuellement j'ai fait une grosse rechute du à l'attente et vais être suivi en centre medico. Une histoire sans fin qui me détruit ma santé physique et mentale.

Par Henriri

Hello !

Votre situation est certainement très difficile.

NB : ce n'est en aucun cas un médecin traitant qui peut prononcer votre inaptitude médicale à votre poste actuel ou à tout poste dans votre entreprise. Ça ne peut être que le médecin du travail.

Cordialement.

Par Leotoni70

Bonjour

Oui je sais, je ferais appel au prud'homme pour une nouvelle expertise médicale. La j'ai plus la force de rien

Par Leotoni70

Bonjour

Oui je sais, je ferais appel au prud'homme pour une nouvelle expertise médicale. La j'ai plus la force de rien

Par kang74

Bonjour

Ce n'est parce que votre entreprise doit faire des efforts de reclassement qu'elle trouvera un poste et surtout que vous serez obligé de l'accepter .

D'après ce que je comprends votre avis d'inaptitude est récent : auriez vous la date exacte ?

Ce n'est pas parce que la procédure de licenciement met plus d'un mois que l'employeur est en tort (au contraire, les délais à respecter sont justes si CSE, qui plus est avec reclassement) .

Par Leotoni70

Bonjour

Mon avis date du 12 décembre

Par kang74

Donc vous paniquez pour rien ...

Vous n'aurez des nouvelles pas avant le 12 Janvier .

Entre les fêtes et les délais normaux de procédure, cela peut même être après.

L employeur n aucune raison de faire trainer, vu qu il sera obligé de vous payer à partir du 12 Janvier .

Par Leotoni70

Merci oui c est vrai que je stress beaucoup mais je préfère m informer car je vis seul avec ma fille et je ne sais à qui en parler, je suis perdu avec tout cela.

Merci pour vos réponses et passez de bonnes fêtes .

Par Henriri

(suite)

Pour savoir l'essentiel sur l'inaptitude médicale Leotoni :

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/la-reconnaissance-de-linaptitude-medicale-au-travail-et-ses-consequences]https://travail-emploi.gouv.fr/la-reconnaissance-de-linaptitude-medicale-au-travail-et-ses-consequences[/url]

Profitez bien des fêtes avec votre fille.